mis en ligne le 24 mars 2023
www.pays-landerneau-daoulas.fr

PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2023

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DBC2023_009

Objet	**présentation de l'enveloppe travaux aagv bel air**	
Rapporteur	Michel CORRE	
Service	Service Ingénierie Territoriale	Référent : Gautier BRETON

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La Communauté d'agglomération, bassin de vie de 50397 habitants (dernier recensement de la population totale INSEE de décembre 2021) est organisée autour d'une ville centre de 16 000 habitants : Landerneau qui dispose de 2 aires permanentes d'accueil des gens du voyage avec chacune 10 emplacements : l'aire de Bel-Air et l'aire de Saint-Ernel.
La compétence aire d'accueil des gens du voyage a été transférée à la communauté de communes depuis le 1er janvier 2017 en application de la loi NOTRE du 7 août 2015.

Des conventions ont été établies entre la Ville et la communauté pour la gestion et le fonctionnement de ces 2 aires d'accueil.
L'année dernière 150 personnes ont vécu sur les 2 sites avec des durées de séjours variables.
Depuis leur transfert à la Communauté, il n'y a pas eu de gros travaux de rénovation sur ces aires, uniquement un entretien annuel.

La programmation pluriannuelle des investissements votée lors du conseil de Communauté du 17 février 2022 a prévu une enveloppe financière pour réhabiliter en premier lieu l'aire d'accueil de Bel-Air, sise Allée des Quatre-Vents.
La communauté a ainsi saisi l'opportunité de l'appel à projets lancé par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement(DIHAL) pour solliciter une subvention France Relance 2022 pour rénover l'aire d'accueil des gens du voyage de Bel Air.
Le programme de travaux envisagé relève des dépenses d'investissement éligibles s'agissant de l'extension de l'aire d'accueil pour augmenter sa capacité initiale.
Il s'agit d'étendre l'aire en dégageant une emprise occupée par un dépôt de déchets et de matériaux et en créant un espace supplémentaire comprenant un emplacement d'environ 75 m² avec stationnement normalisé, bloc sanitaire, rangement et buanderie.
Les travaux envisagés vont contribuer à améliorer le cadre de vie (embellissement de l'entrée) et prendre en compte les préoccupations de maîtrise de l'énergie et de consommation des fluides.
Les aménagements vont porter aussi sur le raccordement du nouveau bloc sanitaire à l' ensemble des réseaux existants (eau potable, électricité, eau usée, canalisation eaux pluviales ..),
Une consultation est en cours pour le choix d'un maître d'œuvre (études de juin à octobre 2022).
Les travaux sont programmés à partir de novembre 2022 pour une réception prévue des ouvrages en avril 2023.
Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 90 000 € pour une subvention France Relance escomptée de 63 000 €.

Plan de financement prévisionnel : 90 000 € HT

financeurs		
AAP France relance 2022 : Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage	70%	63 000 €
Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas	30%	27 000 €
Total HT	**100%**	**90 000 €**

Il est proposé de valider ces travaux, en maîtrise d'œuvre régie, suivant le projet et l'estimation en annexe

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mars 2023

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1: Autorise le président à engager le programme de travaux de réhabilitation de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Bel air à Landerneau d'un montant prévisionnel de 90 000 € HT et à solliciter via l' appel à projets de la DIHAL une subvention France Relance 2022 de 63 000 €.
Article 2 : La présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le Préfet du Finistère, communiquée à monsieur le Trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du code général des collectivités territoriales.
Article 3 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le Trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Landerneau, le 22 MARS 2023

Le Président
Patrick LECLERC

Reçu à la Préfecture du Finistère le 24 MARS 2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS